



EP 4 148 503 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
12.03.2025 Bulletin 2025/11

(21) Numéro de dépôt: **21196126.3**

(22) Date de dépôt: **10.09.2021**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
G04B 19/23 (2006.01) **G04B 19/25 (2006.01)**
G04B 27/00 (2006.01)

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
G04B 19/235; G04B 19/25; G04B 27/004;
G04B 27/005

(54) **DISPOSITIF DE COMMANDE MANUELLE D'UN MÉCANISME POUR UNE PIÈCE D'HORLOGERIE**
VORRICHTUNG ZUR MANUELLEN STEUERUNG EINES MECHANISMUS FÜR EINE UHR
MANUAL CONTROL DEVICE FOR A TIMEPIECE MECHANISM

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(43) Date de publication de la demande:
15.03.2023 Bulletin 2023/11

(73) Titulaire: **Blancpain SA**
1348 Le Brassus (CH)

(72) Inventeurs:
• **LESKERPIT, Julien**
Pontarlier 25300 (FR)

• **REYMOND, Cédric**
1346 Les Bioux (CH)
• **FAVRE-BULLE, Jérôme**
1315 La Sarraz (CH)

(74) Mandataire: **ICB SA**
Faubourg de l'Hôpital, 3
2001 Neuchâtel (CH)

(56) Documents cités:
CH-A- 504 044 **CH-A2- 699 785**
US-A1- 2019 025 761

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

DescriptionDomaine technique de l'invention

[0001] L'invention concerne un dispositif de commande manuelle d'un mécanisme pour une pièce d'horlogerie, comportant des actionneurs manuels de correcteur, qui sont agencés pour être manœuvrés par un utilisateur, et pour commander des mouvements de sens contraire d'un même mobile.

[0002] L'invention concerne encore une pièce d'horlogerie, comportant au moins un mécanisme, dont au moins un mobile de correction est agencé pour être commandé au moins par un tel dispositif de commande manuelle.

[0003] L'invention concerne le domaine des mécanismes d'horlogerie, en particulier des mécanismes de complications tels que mécanismes de calendrier ou mécanismes de fuseaux, et les mécanismes de réglage associés, permettant un ajustement par l'utilisateur de la pièce d'horlogerie.

Arrière-plan technologique

[0004] En horlogerie, il n'est pas rare de proposer des montres comportant des complications, telles des mécanismes de calendrier, ou encore des mécanismes dits GMT affichant des fuseaux horaires, que l'utilisateur peut facilement corriger à l'aide d'actionneurs manuels de correcteur, comme par exemple des poussoirs.

[0005] Dans cet exemple particulier de mécanisme de fuseaux horaires, il existe des montres comportant deux poussoirs distincts pour corriger les fuseaux horaires dans les deux sens (avance du fuseau et recul du fuseau). Par exemple une solution consiste à utiliser deux actionneurs de correction qui agissent sur une même roue de correction de fuseau unique, de façon antagoniste.

[0006] Lorsque l'utilisateur actionne un actionneur manuel associé à un correcteur, dans une première étape, cet actionneur manuel pousse ce correcteur via un plot chassé dans l'actionneur manuel jusqu'à ce que celui entre en contact avec le fond de denture de la roue de correction de fuseau. Si l'utilisateur continue de pousser la commande, le correcteur entraîne la dent de la roue de correction de fuseau jusqu'à une butée, dans une deuxième étape. Lorsque l'utilisateur relâche l'actionneur manuel, le ressort de rappel du correcteur dégage le correcteur de la denture de la roue de correction de fuseau lors d'une troisième étape, et ramène le correcteur et son actionneur manuel jusqu'à une butée en position de repos dans une quatrième étape. Les deux correcteurs antagonistes fonctionnent de la même manière, et agissent sur la même roue de correction de fuseau. Donc, si l'utilisateur actionne les correcteurs via leurs actionneurs manuels en même temps, cette action peut entraîner la casse des dents de la roue de correction de fuseau et/ou d'autres dégâts au sein du

mécanisme.

[0007] Pour remédier à cet inconvénient, il a été proposé dans le document CH 699 785 d'utiliser un verrou de sécurité pour neutraliser une activation simultanée des deux actionneurs manuels. Toutefois, l'architecture proposée donne une priorité ou une prépondérance à l'un des actionneurs manuels de correcteur vis-à-vis de l'autre. Ainsi, en cas d'un actionnement simultané des deux actionneurs manuels de correcteur, un tel mécanisme priorise soit l'avance d'une heure de l'aiguille de l'heure locale, soit le recul d'une heure de l'aiguille de l'heure locale en fonction du sens de montage du verrou de sécurité dans le mécanisme.

15 Résumé de l'invention

[0008] L'invention a pour but de sécuriser un mécanisme de correction comportant deux correcteurs antagonistes agissant sur un même mécanisme, et plus précisément sur un même mobile de correction, pour éviter une casse lorsque l'utilisateur presse les deux poussoirs de correction en même temps.

[0009] L'invention a également pour but de proposer une architecture d'un dispositif de commande manuelle pour mécanisme de correction permettant de ne pas prioriser un actionneur manuel de correcteur en particulier, de sorte que la conséquence unique en cas d'actionnement simultané des deux actionneurs manuels de correcteur est l'absence d'une quelconque correction contrairement aux dispositifs de l'état de la technique.

[0010] L'invention sera illustrée et décrite ci-après dans une application non limitative au cas d'un mécanisme de correction de fuseaux comprenant deux actionneurs manuels de correcteur, par exemple des poussoirs.

[0011] A cet effet, l'invention concerne un dispositif de commande manuelle d'un mécanisme pour une pièce d'horlogerie, comportant deux actionneurs manuels de correcteur antagonistes, agencés pour être manœuvrés par un utilisateur et pour commander un même mobile de correction dans des mouvements de sens contraire, chacun des deux actionneurs manuels de correcteur mettant en mouvement un correcteur associé comportant un bec qui est configuré pour prendre appui sur un relief dudit mobile de correction et pour faire mouvoir ledit mobile de correction lors d'une course complète dudit actionneur manuel de correcteur sous l'action de l'utilisateur, ledit dispositif de commande manuelle comporte un mécanisme d'isolation agencé pour interdire une action de l'un des deux actionneurs manuels de correcteur sur ledit mobile de correction lorsque l'autre des deux actionneurs manuels de correcteur est engagé et en interaction avec ledit mobile de correction, caractérisé en ce que ledit mécanisme d'isolation comporte un isolateur configuré pour être entraîné en rotation lors de l'engagement de l'un des deux actionneurs manuels de correcteur, pour limiter la course de l'autre des deux actionneurs manuels de correcteur antagoniste et pour

empêcher l'accès de son correcteur associé audit mobile de correction.

[0012] Outre les caractéristiques évoquées dans le paragraphe précédent, dispositif de commande manuelle d'un mécanisme pour une pièce d'horlogerie selon l'invention peut présenter une ou plusieurs caractéristiques complémentaires parmi les suivantes, considérées individuellement ou selon toutes les combinaisons techniques possibles :

- chacun des deux actionneurs manuels de correcteur pivote autour d'une goupille d'articulation ;
- chacun des deux actionneurs manuels de correcteur comporte un plot d'actionnement mettant en mouvement ledit correcteur associé par pivotement de chacun des deux actionneurs manuels de correcteur autour de ladite goupille d'articulation ;
- chaque correcteur associé comporte une rainure oblongue de guidage coopérant avec ladite goupille d'articulation de l'actionneur manuel de correcteur correspondant, ladite rainure oblongue étant configurée pour guider le mouvement dudit correcteur associé lors du pivotement dudit actionneur manuel de correcteur correspondant ;
- ladite rainure oblongue est configurée pour guider ledit correcteur associé, en rotation et en translation, lors du pivotement dudit actionneur manuel de correcteur correspondant ;
- au moins un des deux actionneurs manuels de correcteur comporte un organe de limitation de la course angulaire ;
- l'organe de limitation de la course angulaire est formé par une rainure de limitation ménagée dans le corps dudit au moins un des deux actionneurs manuels de correcteur et par une goupille de limitation portée par une platine portant le dispositif de commande manuelle ;
- ledit isolateur constitue une bascule de sécurité, ledit isolateur comportant une première extrémité présentant un premier doigt d'arrêt et une deuxième extrémité, opposée à la première extrémité, qui présente un deuxième doigt d'arrêt, le premier et le deuxième doigts d'arrêts étant configurés pour coopérer en butée, respectivement avec un actionneur manuel de correcteur parmi les deux actionneurs manuels de correcteur ;
- le premier doigt d'arrêt et le deuxième doigt d'arrêt présentent une forme identique et/ou réalisent une fonction identique ;
- chacun des deux actionneurs manuels de correcteur

comporte :

- un premier profil d'appui configuré pour former un profil d'arrêt en coopération avec le premier doigt d'arrêt ou le deuxième doigt d'arrêt et interdire la rotation dudit actionneur manuel de correcteur considéré ;
- un deuxième profil d'appui configuré pour former un profil d'échappement sur lequel le premier doigt d'arrêt ou le deuxième doigt d'arrêt glisse de manière à autoriser une rotation partielle dudit actionneur manuel de correcteur considéré ;
- lesdits premiers profils d'appui des deux actionneurs manuels de correcteur sont agencés l'un par rapport à l'autre de façon sensiblement alignée, et en ce que le premier doigts d'arrêt et le deuxième doigt d'arrêt sont en appui respectivement sur ledit premier profil d'appui de chacun desdits deux actionneurs manuels de correcteur lors d'un actionnement simultané de chacun desdits deux actionneurs manuels de correcteur par l'utilisateur ;
- lesdits deuxièmes profils d'appui desdits deux actionneurs manuels de correcteur sont agencés en opposition l'un par rapport à l'autre de manière à former un angle aigu dont sommet de l'angle aigu est dirigé vers le mécanisme ;
- l'isolateur est monolithique ou en plusieurs parties articulées ;
- l'isolateur est monté pivotant autour d'un axe monté sur une platine portant ledit dispositif de commande manuelle ;
- l'isolateur et les deux actionneurs manuels de correcteur sont coplanaires ;
- les deux actionneurs manuels de correcteur et/ou les correcteurs associés s'étendent dans deux plans parallèles différents, avantageusement parallèle au plan du mécanisme ;
- le dispositif de commande manuelle comporte un premier moyen de rappel élastique et un deuxième moyen de rappel élastique, chacun desdits moyens de rappel élastique étant configuré pour repousser un des deux actionneurs manuels de correcteur vers une position inactive de repos, le premier moyen de rappel élastique et/ou ledit deuxième moyen de rappel élastique coopérant directement avec un correcteur associé.

[0013] L'invention concerne également une pièce d'horlogerie, comportant au moins un mécanisme, dont

au moins un mobile de correction est agencé pour être commandé au moins par un tel dispositif de commande manuelle.

[0014] Avantageusement, ledit mobile de correction est maintenu en position par un sautoir soumis à l'action d'au moins un ressort.

[0015] Avantageusement, ledit au moins un mécanisme est un mécanisme de fuseau et en ce que ledit mobile de correction est une roue de correction de fuseau.

[0016] Avantageusement, ledit au moins un mécanisme est un mécanisme de calendrier et en ce que ledit mobile de correction est une roue ou un anneau de quantième.

Brève description des figures

[0017] Les buts, avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée qui va suivre, en référence aux dessins annexés, où :

- la figure 1 représente, de façon schématisée et en vue en plan, et dans une position de repos, un mécanisme de correction de fuseaux, comportant un mobile de correction qui peut être entraîné dans deux sens opposés par des correcteurs antagonistes manœuvrés par des actionneurs manuels de correcteur distincts;
- la figure 2 représente, de façon schématisée et en vue en plan, un détail du mécanisme de la figure 1, et illustre une première étape correspondant à une poussée imprimée par l'utilisateur sur un premier actionneur manuel de correcteur, qui entraîne un premier correcteur en sens horaire, pour venir en appui en fond de denture sur le mobile de correction ;
- la figure 3 illustre, de façon similaire à la figure 2, une deuxième étape où la poussée est exercée sur le premier actionneur manuel de correcteur jusqu'à une position de butée, et pendant laquelle le mobile de correction pivote en sens horaire ;
- la figure 4 illustre, de façon similaire à la figure 2, la libération par l'utilisateur du premier actionneur manuel de correcteur, qui, sous l'action d'un premier moyen de rappel élastique constitué par un ressort, pivote, ainsi que le premier correcteur, en sens antihoraire, pour faire sortir son bec de la denture du mobile de correction ;
- la figure 5 illustre, de façon similaire à la figure 2, la libération complète par du premier actionneur manuel de correcteur, qui revient en butée dans la position de repos de la figure 1 ;
- la figure 6 représente, de façon schématisée et en

vue en plan, similaire à la figure 1, un mécanisme de correction selon l'invention, qui comporte un isolateur, qui est une bascule de sécurité, permettant de garantir que les correcteurs ne viennent pas entraîner en même temps le mobile de correction. Cette bascule de sécurité est ici, non limitativement, un secteur annulaire dont les extrémités distales sont agencées pour coopérer avec les actionneurs manuels de correcteur ;

- les figures 7 à 9 représentent, de façon schématisée, partielle, et en vue en plan, le mécanisme de correction de la figure 6 et exposent son fonctionnement :
- la figure 7 illustre un premier cas où les correcteurs sont actionnés en même temps. Lorsque l'on actionne les actionneurs manuels de correcteur en même temps, celles-ci entrent en contact avec la bascule de sécurité. Comme chaque actionneur manuel de correcteur exerce une action opposée à l'autre sur la bascule de sécurité, leur rotation est bloquée. Le seul moyen pour réaliser une correction est de relâcher une des actionneurs manuels de correcteur. Dans ce cas, les deux becs de correcteur ne peuvent pas interagir avec le mobile de correction lorsqu'ils sont actionnés en même temps ;
- les figures 8 et 9 exposent un deuxième cas, où les correcteurs sont actionnés l'un après l'autre ;
- la figure 8 illustre un premier temps, où un premier correcteur en partie gauche de la figure, qui agit dans le sens d'une correction croissante, est actionné par le premier actionneur manuel de correcteur, jusqu'à ce que le bec de correcteur entre en contact avec une dent de la denture du mobile de correction. Dans cette position, le premier correcteur a entraîné la bascule de sécurité sur sa course maximale : la distance entre la bascule de sécurité et le deuxième actionneur manuel de correcteur est très faible, et empêche la rotation de celui-ci ;
- la figure 9 illustre la poursuite du mouvement, si l'utilisateur continue à pousser le premier actionneur manuel de correcteur jusqu'à l'entraînement du mobile de correction. La bascule de sécurité reste dans la même position et empêche la rotation du deuxième actionneur manuel de correcteur. Les deux becs de correcteur ne peuvent pas interagir avec le mobile de correction en même temps ;
- la figure 10 représente, de façon schématisée et en vue en plan, similaire à la figure 1, un mécanisme de correction selon l'invention dans une position de repos sans les correcteurs de manière à visualiser plus précisément les actionneurs manuels de correcteur ;

- la figure 11 représente, de façon schématisée et en vue en plan, un exemple de réalisation d'une bascule de sécurité selon l'invention avec guidage par goupilles et rainures oblongues ;
- la figure 12 représente, de façon schématisée et en vue en plan, un exemple de réalisation d'une bascule de sécurité selon l'invention qui est pivotante ;
- la figure 13 est un schéma-blocs qui représente une pièce d'horlogerie comportant un mécanisme, dont un mobile de correction est agencé pour être commandé par un tel dispositif de commande manuelle comportant deux actionneurs manuels de correcteur.

[0018] Dans toutes les figures, les éléments communs portent les mêmes numéros de référence sauf précision contraire.

Description détaillée de l'invention

[0019] Comme illustré schématiquement à la figure 13, l'invention concerne un dispositif de commande manuelle 100 d'un mécanisme 500 pour une pièce d'horlogerie 1000, comportant des actionneurs manuels de correcteur 30, 50, qui sont agencés pour être manœuvrés par un utilisateur, et pour commander un même mobile de correction 10 dans des mouvements de sens contraire.

[0020] L'invention est décrite ici dans une application non limitative au cas d'un mécanisme de correction de fuseaux, illustré par la figure 1, comprenant deux actionneurs manuels de correcteur 30, 50 antagonistes, qui sont ici plus particulièrement des pousoirs de commande, qui tendent à faire tourner le mobile de correction 10, qui est ici une roue de correction de fuseau, dans deux sens contraires (horaire et anti-horaire).

[0021] Un premier actionneur manuel de correcteur 30 est directement manœuvrable par un utilisateur dans une action de poussée dans un premier sens A. Le premier actionneur manuel de correcteur 30 est monté de manière pivotante autour d'une première goupille d'articulation 31 chassée dans une platine 1 du mécanisme 500, de sorte que sous l'action de l'utilisateur, le premier actionneur manuel de correcteur 30 pivote autour de la première goupille d'articulation 31.

[0022] Le dispositif de commande manuelle 100 comporte également un premier correcteur 20 articulé par rapport au premier actionneur manuel de correcteur 30. A cet effet, le premier correcteur 20 comporte une première rainure oblongue 23 de guidage configurée pour coopérer avec la première goupille d'articulation 31 de manière à permettre l'articulation du premier correcteur 20 par rapport au premier actionneur manuel de correcteur 30.

[0023] La première rainure oblongue 23 est configurée pour guider le mouvement du premier correcteur lors du

pivotement du premier actionneur manuel de correcteur 30, selon un mouvement de rotation et de translation.

[0024] Le premier actionneur manuel de correcteur 30 comporte un premier plot d'actionnement 32, par exemple chassé dans le corps du premier actionneur manuel de correcteur 30. Le premier plot d'actionnement 32 permet de transmettre au premier correcteur 20, l'action de poussée exercée sur le premier actionneur manuel de correcteur 30 par l'utilisateur.

[0025] La coopération de la première rainure oblongue 23 et de la première goupille d'articulation 31 limite la course relative entre le premier actionneur manuel de correcteur 30 et le premier correcteur 20.

[0026] Le premier actionneur manuel de correcteur 30 tend à être repoussé, directement ou indirectement, dans un deuxième sens B opposé au premier sens A, vers une position inactive de repos par un premier moyen de rappel élastique 22, ici non limitativement constitué par un ressort.

[0027] Dans l'exemple de réalisation illustré, le premier moyen de rappel élastique 22 est en appui sur le premier correcteur 20, et plus particulièrement sur une première goupille de ressort 21 chassée dans le corps du premier correcteur 20. Ainsi, grâce à cette architecture, le premier moyen de rappel élastique 22 permet de repousser, dans un deuxième sens B opposé au premier sens A, vers une position inactive de repos, à la fois le premier correcteur 20 et le premier actionneur manuel de correcteur 30.

[0028] Il est également envisagé selon une variante de réalisation que le premier moyen de rappel élastique 22 soit formé par deux ressorts de rappel indépendants, un premier ressort agissant sur le premier correcteur 20 et un deuxième ressort agissant sur le premier actionneur manuel de correcteur 30.

[0029] Le premier correcteur 20 comporte un premier bec de correcteur 29 qui est agencé pour coopérer avec un relief du mobile de correction 10, ici formé par une roue de correction de fuseau. Le relief du mobile de correction 10 est par exemple une dent 11 de la denture du mobile de correction 10. Le premier plot d'actionnement 32 peut aussi, avantageusement, être agencée pour constituer une butée de limitation de la course angulaire du premier correcteur 20.

[0030] Selon une variante de réalisation, le mobile de correction 10 pourrait être constitué par une étoile de correction, ou autre. Dans ce cas, le premier bec 29 est alors agencé pour coopérer avec une branche, un bras, un ergot, ou autre, que comporte le mobile de correction 10 considéré. Le mobile de correction 10 est classiquement maintenu en position par un sautoir de mobile de correction 60 soumis à l'action d'un ressort de sautoir 63 en appui sur une goupille de sautoir 62.

[0031] De façon similaire, le dispositif de commande manuelle 100 comporte un deuxième actionneur manuel de correcteur 50 qui est directement manœuvrable par un utilisateur dans une action de poussée dans un troisième sens C. Le deuxième actionneur manuel de correcteur 50 est monté de manière pivotante autour d'une

deuxième goupille d'articulation 51 chassée dans la platine 1 du mécanisme 500, de sorte que sous l'action de l'utilisateur, le deuxième actionneur manuel de correcteur 50 pivote autour de la deuxième goupille d'articulation 51.

[0032] Le dispositif de commande manuelle 100 comporte également un deuxième correcteur 40 articulé par rapport au deuxième actionneur manuel de correcteur 50. A cet effet, le deuxième correcteur 40 comporte une deuxième rainure oblongue 43 de guidage configurée pour coopérer avec la deuxième goupille d'articulation 51, de manière à permettre l'articulation du deuxième correcteur 40 par rapport au deuxième actionneur manuel de correcteur 50.

[0033] La deuxième rainure oblongue 43 est configurée pour guider le mouvement du deuxième correcteur 40 lors du pivotement du deuxième actionneur manuel de correcteur 50, selon un mouvement de rotation et de translation.

[0034] Le deuxième actionneur manuel de correcteur 50 comporte un deuxième plot d'actionnement 52, par exemple chassé dans le corps du deuxième actionneur manuel de correcteur 50. Le deuxième plot d'actionnement 52 permet de transmettre au deuxième correcteur 40, l'action de poussée exercée sur le deuxième actionneur manuel de correcteur 50 par l'utilisateur.

[0035] La coopération de la deuxième rainure oblongue 43 et de la deuxième goupille d'articulation 51 limite la course relative entre le deuxième actionneur manuel de correcteur 50 et le deuxième correcteur 40. Le deuxième actionneur manuel de correcteur 50 tend à être repoussé, directement ou indirectement, dans un quatrième sens D opposé au deuxième sens C, vers une position inactive de repos par un deuxième moyen de rappel élastique 42, ici non limitativement constitué par un ressort.

[0036] Dans l'exemple de réalisation illustré, le deuxième moyen de rappel élastique 42 est en appui sur le deuxième correcteur 40, et plus particulièrement sur une deuxième goupille de ressort 41 chassée dans le corps du deuxième correcteur 40. Ainsi, grâce à cette architecture, le deuxième moyen de rappel élastique 42 permet de repousser, dans un quatrième sens D opposé au troisième sens C, vers une position inactive de repos, à la fois le deuxième correcteur 40 et le deuxième actionneur manuel de correcteur 50.

[0037] Il est également envisagé selon une variante de réalisation que le deuxième moyen de rappel élastique 42 soit formé par deux ressorts de rappel indépendants, un premier ressort agissant sur le deuxième correcteur 40 et un deuxième ressort agissant sur deuxième actionneur manuel de correcteur 50.

[0038] Ce deuxième correcteur 40 comporte un deuxième bec de correcteur 49 qui est agencé pour coopérer avec un relief du mobile de correction 10, par exemple une dent 11 de la denture du mobile de correction 10. Le deuxième plot d'actionnement 52 peut aussi, avantageusement, être agencé pour constituer une butée de limita-

tion de course angulaire du deuxième correcteur 40.

[0039] La figure 2 illustre plus particulièrement une première étape correspondant à une poussée imprimée par l'utilisateur sur le premier actionneur manuel de correcteur 30 selon le premier sens A. Cette poussée entraîne le premier correcteur 20 en rotation, qui pivote selon le sens SH, et vient en appui en fond de denture sur le mobile de correction 10. Dans la représentation illustrée à la figure 2, le sens SH correspond au sens horaire.

[0040] La figure 3 illustre plus particulièrement une deuxième étape intervenant lorsque le premier correcteur 20 arrive en appui en fond de denture sur le mobile de correction 10. Dans cette deuxième étape, la poussée est exercée de manière à déplacer, de façon sensiblement rectiligne, le premier correcteur 20 jusqu'à une position de butée du premier actionneur manuel de correcteur 30, et pendant laquelle le déplacement du premier correcteur 20 amorce un pivotement du mobile de correction 10 selon le sens SH, qui est le sens horaire dans notre exemple de réalisation illustré.

[0041] On notera que dans notre exemple de réalisation non limitatif, le sens de rotation du premier correcteur 20 correspond au sens de rotation du mobile de correction 10, le premier correcteur 20 agissant directement sur le mobile de correction 10 et non via un élément ou rouage intermédiaire.

[0042] Toutefois, il est envisagé de pouvoir utiliser un élément intermédiaire entre le correcteur 20 et le mobile de correction 10 de sorte que la rotation du premier correcteur 20 entraîne le mobile de correction 10 selon un sens inverse à la rotation du premier correcteur 20.

[0043] La figure 4 illustre une troisième étape consistant à la libération par l'utilisateur du premier actionneur manuel de correcteur 30, qui, sous l'action du premier moyen de rappel élastique 22, pivote, ainsi que le premier correcteur 20 dans un deuxième sens SAH, correspondant dans notre exemple de réalisation au sens antihoraire, pour faire sortir le premier bec 29 de la denture du mobile de correction 10.

[0044] La figure 5 illustre une quatrième étape correspond à la libération complète du premier actionneur manuel de correcteur 30 et au repositionnement du premier actionneur manuel de correcteur 30, qui revient en butée dans une position de repos.

[0045] Le fonctionnement du deuxième actionneur manuel de correcteur 50 et de son deuxième correcteur 40 associé est similaire au fonctionnement du premier actionneur manuel de correcteur 30 et du premier correcteur 20, tel que décrit en référence aux figures 2 à 5. Les variantes de réalisation proposées pour le premier actionneur manuel de correcteur 30 et son premier correcteur 20 sont également applicables au deuxième actionneur manuel de correcteur 50 et à son deuxième correcteur 40.

[0046] Avantageusement, les deux correcteurs 20, 50 sont des correcteurs antagonistes qui fonctionnent de la même manière, et qui agissent sur le même mobile de correction 10.

[0047] Avantageusement, les deux correcteurs 20, 50 agissent de manière symétrique sur le même mobile de correction 10.

[0048] Avantageusement, le dispositif de commande manuelle 100 comporte en outre des moyens pour neutraliser deux corrections antagonistes simultanées.

[0049] Aussi, selon l'invention, le dispositif de commande manuelle 100 comporte un mécanisme d'isolation, qui est agencé pour interdire une action de l'un des actionneurs manuels de correcteur 30, 50, sur le mobile de correction 10 quand l'autre des actionneurs manuels de correcteur 30, 50 antagoniste est en interaction avec le mobile de correction 10.

[0050] Selon l'invention, chaque actionneur manuel de correcteur 30, 50, tend à être repoussé directement ou indirectement vers une position inactive de repos par un moyen de rappel élastique 22, 42, qui constitue le seul moyen de rappel élastique du mécanisme reliant l'actionneur manuel de correcteur 30, 50 considéré, au mobile de correction 10. Et chaque actionneur manuel de correcteur 30, 50, est articulé avec un correcteur 20, 40, lequel comporte un bec 29, 49, qui est agencé pour prendre appui sur un relief du mobile de correction 10 pour le faire mouvoir lors d'une course complète de l'actionneur manuel de correcteur 30, 50, sous l'action de l'utilisateur.

[0051] Le mécanisme d'isolation peut comporter un isolateur 70, qui est agencé pour être entraîné lors d'un mouvement d'un des actionneurs manuels de correcteur 30, 50, et pour limiter la course de l'autre des actionneurs manuels de correcteur 50, 30, et ainsi empêcher l'accès de son correcteur associé 40, 20 au mobile de correction 10.

[0052] Avantageusement, l'isolateur 70 est entraîné en rotation lors d'un mouvement de d'un des actionneurs manuels de correcteur 30, 50.

[0053] Dans une première variante de réalisation, l'isolateur 70 est monolithique.

[0054] Dans une deuxième variante, l'isolateur 70 est en plusieurs parties articulées les unes par rapport aux autres.

[0055] Dans une troisième variante encore, l'isolateur 70 est en plusieurs parties, qui sont agencées pour venir en appui l'une sur l'autre lors d'une action d'un utilisateur sur l'un des actionneurs manuels de correcteur 30, 50.

[0056] Un tel isolateur 70 est monté mobile en rotation autour d'un axe perpendiculaire à la platine 1, et forme une bascule de sécurité permettant de garantir que les correcteurs 20, 40 ne viennent pas entraîner en même temps le mobile de correction 10, par exemple la roue de correction de fuseaux dans notre exemple d'application non limitative.

[0057] Un tel isolateur 70 est configuré pour ne pas prioriser un actionneur manuel de correcteur 30, 50 en particulier comme cela est le cas avec les dispositifs de commande manuelle de l'état de la technique. Ainsi, le dispositif de commande manuelle 100 selon l'invention permet de privilégier l'actionneur manuel de correcteur

actionné en premier par l'utilisateur et non prioriser un actionneur manuel de correcteur prédéfini lors de la conception. Le dispositif de commande manuelle selon l'invention permet donc de ne pas prioriser le correcteur d'avance ou de recul lors de la conception.

[0058] L'isolateur 70 est représenté dans son intégralité plus particulièrement à la figure 6.

[0059] La figure 6 illustre particulièrement le dispositif de commande manuelle 100 et le mécanisme d'isolation en position de repos, en l'absence d'action de l'utilisateur, au même titre que la figure 1.

[0060] Plus particulièrement l'isolateur 70 forme une bascule comportant, à ses extrémités opposées, des doigts d'arrêt 71, 72, chacun des doigts d'arrêt 71, 72 étant agencé pour coopérer en appui avec une portion des actionneurs manuels de correcteur 30, 50.

[0061] Les deux extrémités opposées de l'isolateur 70 présentent une forme identique et remplissent la même fonction.

[0062] Chaque actionneur manuel de correcteur 30, 50 comporte en outre plusieurs profils d'appui permettant d'interagir avec l'isolateur 70, et plus particulièrement avec les doigts d'arrêt 71, 72, en fonction des actions de l'utilisateur.

[0063] Comme illustré aux figures 7 à 9, chaque actionneur manuel de correcteur 30, 50 comporte un premier profil d'appui 37, 57 configuré pour former un profil d'arrêt de l'actionneur manuel de correcteur 30, 50, le premier profil d'appui 37, 57 étant configuré pour coopérer respectivement avec un doigt d'arrêt 71, 72 de l'isolateur 70.

[0064] Chaque actionneur manuel de correcteur 30, 50 comporte un deuxième profil d'appui 36, 56 configuré pour former un profil d'échappement, ou encore un profil de glissement, sur lequel le doigt d'arrêt 71, 72 de l'isolateur 70 glisse, de manière à autoriser une rotation au moins partielle d'un actionneur manuel de correcteur 30, 50 lorsque l'actionneur manuel de correcteur 30, 50 antagoniste n'est pas actionné simultanément, comme représenté plus particulièrement aux figures 8 à 9.

[0065] Quand l'utilisateur effectue des manœuvres sur les actionneurs manuels de correcteur 30, 50, deux cas peuvent se présenter.

[0066] Dans le premier cas, illustré par la figure 7, les actionneurs manuels de correcteur 30, 50 sont actionnés simultanément par l'utilisateur. Lorsque les actionneurs manuels de correcteur 30 et 50 sont actionnés simultanément, ceux-ci entrent simultanément en contact avec les doigts d'arrêt 71, 72 de l'isolateur 70, au niveau du premier profil d'appui 37, 57. Ainsi, les premiers profils d'appuis 37, 57 se retrouvent simultanément en appui sur un doigt d'arrêt 71, 72 de l'isolateur 70. Comme chaque actionneur manuel de correcteur 30, 50 exerce une action opposée et identique à l'autre sur l'isolateur 70, mobile en rotation, la rotation de l'isolateur 70 n'est pas possible.

[0067] Suite à cette action simultanée sur les deux actionneurs manuels de correcteur 30, 50, le seul moyen

pour réaliser une correction est de relâcher un des actionneurs manuels de correcteur 30, 50 pour autoriser la bascule de l'isolateur 70.

[0068] Ainsi, le mécanisme d'isolation permet d'éviter que les deux becs de correcteur 29 et 49 interagissent avec le mobile de correction 10 lorsqu'ils sont activés en même temps par l'utilisateur, via les actionneurs manuels de correcteur 30, 50.

[0069] Avantageusement, les doigts d'arrêt 71, 72 présentent une première forme identique et les premiers profil d'appui 37, 57 présentent une deuxième forme identique de sorte que les forces exercées sur l'isolateur 70 via les actionneurs manuels de correcteur 30, 50 soient sensiblement équivalentes.

[0070] Dans le deuxième cas, tel que visible sur la figure 8, l'utilisateur actionne un seul des actionneurs manuels de correcteur 30, 50 à la fois.

[0071] Dans l'exemple de réalisation illustré à la figure 8, c'est le premier actionneur manuel de correcteur 30 qui est actionné. Comme vu précédemment, ce premier actionneur manuel de correcteur 30 actionne le correcteur 20, qui agit dans le sens d'une correction horaire, jusqu'à ce que le bec de correcteur 29 entre en contact avec une dent 11 de la denture du mobile de correction 10.

[0072] La rotation de l'actionneur manuel de correcteur 30 occasionne la mise en contact du premier profil d'appui 37 sur le premier doigt 71 de l'isolateur, puis la rotation de l'isolateur 70 sur sa course maximale.

[0073] Avantageusement, les profils d'appui 37, 36 de l'actionneur manuel de correcteur 30 sont configurés de sorte que la course maximale de l'isolateur 70 est atteinte avant que le bec de correcteur 29 entre en contact avec la denture du mobile de correction 10.

[0074] Une fois basculé, l'isolateur 70 est maintenu en position basculée via le deuxième profil d'appui 36. En position basculée, la distance entre la bascule 70 et le deuxième actionneur manuel de correcteur 50 est très faible, ce qui empêche la rotation de celui-ci et du deuxième correcteur 40 et donc l'actionnement de deuxième actionneur manuel de correcteur 50 une fois que le premier actionneur manuel de correcteur 30 est engagé. Un léger jeu peut être possible.

[0075] Si l'utilisateur continue à pousser le premier actionneur manuel de correcteur 30 jusqu'en butée, tel que visible sur la figure 9, cette action entraîne le mobile de correction dans le sens horaire. La bascule de sécurité 70 reste dans la même position basculée en glissant le long du deuxième profil d'appui 36 et empêche la rotation du deuxième actionneur manuel de correcteur 50. Ainsi, via l'isolateur 70 agissant comme une bascule de sécurité, les deux becs de correcteur 29 et 49 ne peuvent pas interagir avec le mobile de correction 10 en même temps, et aucun correcteur n'est priorisé lors de la conception.

[0076] En fonction de la géométrie et de la complexité du mécanisme, les actionneurs manuels de correcteur 30, 50 peuvent présenter un dégagement 38, 58 permettant de libérer de l'espace en regard des doigts 71, 72

de l'isolateur 70, permettant ainsi à l'isolateur 70 de pouvoir basculer et atteindre sa course maximale.

[0077] Dans une variante illustrée à la figure 11, l'isolateur 70 comporte des gorges de guidage de bascule 73 coopérant avec des goupilles de guidage de bascule 173 portées par la platine 1 portant le dispositif de commande manuelle 100.

[0078] Selon une autre variante, l'isolateur comporte des goupilles de bascule coopérant avec des gorges de guidage de goupilles de bascule que ménagées dans la platine 1 portant le dispositif de commande manuelle 100.

[0079] Selon une autre variante illustrée à la figure 12, l'isolateur 70 est monté pivotant autour d'un axe 174 monté sur la platine 1 portant le dispositif de commande manuelle 100.

[0080] Dans une variante de réalisation, l'isolateur 70 et les actionneurs manuels de correcteur 30, 50 sont coplanaires dans le mécanisme 500.

[0081] Dans une variante de réalisation, l'isolateur 70 et les actionneurs manuels de correcteur 30, 50 peuvent être positionnés dans différents plans du mécanisme 500 de manière à faciliter l'intégration du dispositif de commande 100.

[0082] Dans une variante de réalisation, l'isolateur 70 et les actionneurs manuels de correcteur 30, 50 et/ou les correcteurs 20, 40 associés peuvent être positionnés dans différents plans parallèles entre eux du mécanisme 500 de manière à faciliter l'intégration du dispositif de commande 100.

[0083] Dans une variante de réalisation, l'isolateur 70 peut coopérer avec des actionneurs manuels de correcteur 30, 50 positionnés dans deux plans différents et parallèles du mécanisme 500.

[0084] L'isolateur 70 peut également être utilisé pour amorcer une ou plusieurs fonctions additionnelles lors du basculement de l'isolateur 70. En particulier, comme illustré aux figures 1 et 6, l'isolateur 70 peut comporter une goupille d'embrayage 74 solidaire des mouvements de l'isolateur 70. Cette goupille d'embrayage 74 est notamment agencée pour, lors du mouvement de l'isolateur 70 initié durant une correction, mouvoir un mobile additionnel, par exemple un mobile d'embrayage, mouvoir une bascule munie d'un pignon fou, embrayer le mécanisme de correction avec l'aiguillage de la pièce d'horlogerie, ou encore le débrayer.

[0085] Chaque actionneur manuel de correcteur 30, 50 comporte un organe de limitation pour limiter la course angulaire. Le dispositif de commande manuelle 100 selon l'invention a été représenté en référence à la figure 10 sans les correcteurs 20, 40 décrits précédemment pour une meilleure visibilité. Plus particulièrement, l'organe de limitation pour limiter la course angulaire est formé par une rainure de limitation 39, 59 ménagée dans le corps de l'actionneur manuel de correcteur 30, 40 et par une goupille de limitation 208, 408 portée par la platine 1 portant le dispositif de commande manuelle 100. La rainure de limitation 39, 59 coopère avec la goupille de

limitation 208, 408 de la façon suivante : en position de repos, sous l'influence du premier moyen de rappel élastique 22 ou du deuxième moyen de rappel élastique 42, la rainure de limitation 39, 59 est en appui sur la goupille de limitation 208, 408 au niveau d'une première extrémité de la rainure de limitation 39, 59. La course maximale en rotation de l'actionneur manuel de correcteur 30, 50 est définie par la deuxième extrémité de la rainure de limitation 39, 59 venant en butée contre la goupille de limitation 208, 408 sous la poussée initiée par l'utilisateur.

[0086] La position inactive de repos de chacun des actionneurs manuels de correcteur 30, 50 est à l'extérieur de la pièce d'horlogerie 1000. Ces actionneurs manuels de correcteur 30, 50 restent ainsi à la portée de l'utilisateur.

[0087] Plus particulièrement, les actionneurs manuels de correcteur 30, 50 sont actionnés par l'intermédiaire de poussoir ménagés dans la carrière (non représentée) de la pièce d'horlogerie 1000.

[0088] L'invention concerne également une pièce d'horlogerie 1000, comportant au moins un mécanisme 500, dont au moins un mobile de correction 10 est agencé pour être commandé au moins par un tel dispositif de commande manuelle 100.

[0089] A titre d'exemple, le mécanisme 500 est un mécanisme de fuseau, dans ce cas, le mobile de correction 10 est une roue de correction de fuseau.

[0090] A titre d'exemple, le mécanisme 500 est un mécanisme de calendrier, dans ce cas, la roue de correction 10 est une roue, ou encore un anneau, de quantième.

[0091] L'invention est applicable à bien d'autres mécanismes horlogers, pour lesquels un réglage par l'utilisateur est nécessaire ou avantageux, par exemple et non limitativement réglage de phase ou d'âge de lune, d'état de marée, d'année bissextile, de position jour/nuit, de position matin/soir, compteur manuel, sélection d'un mode de sonnerie, ajustement d'une heure de réveil, ou autre.

Revendications

1. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000), comportant deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) antagonistes, agencés pour être manœuvrés par un utilisateur et pour commander un même mobile de correction (10) dans des mouvements de sens contraire, chacun des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) mettant en mouvement un correcteur (20, 40) associé comportant un bec (29, 49) qui est configuré pour prendre appui sur un relief (11) dudit mobile de correction (10) et pour faire mouvoir ledit mobile de correction (10) lors d'une course complète dudit actionneur manuel de correcteur (30, 50) sous l'action de l'utilisateur, ledit dis-

positif de commande manuelle (100) comportant un mécanisme d'isolation agencé pour interdire une action de l'un des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) sur ledit mobile de correction (10) lorsque l'autre des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) est engagé et en interaction avec ledit mobile de correction (10), **caractérisé en ce que** ledit mécanisme d'isolation comporte un isolateur (70) configuré pour être entraîné en rotation lors de l'engagement de l'un des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50), pour limiter la course de l'autre des deux actionneurs manuels de correcteur (50, 30) et pour empêcher l'accès de son correcteur (40, 20) associé audit mobile de correction (10).

2. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** chacun des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) pivote autour d'une goupille d'articulation (31, 51).
3. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** chacun des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) comporte un plot d'actionnement (32, 52) mettant en mouvement ledit correcteur (20, 40) associé par pivotement de chacun des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) autour de ladite goupille d'articulation (31, 51).
4. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications 2 à 3, **caractérisé en ce que** chaque correcteur (20, 40) associé comporte une rainure oblongue (23, 43) de guidage coopérant avec ladite goupille d'articulation (31, 51) de l'actionneur manuel de correcteur (30, 50) correspondant, ladite rainure oblongue (23, 43) étant configurée pour guider le mouvement dudit correcteur (20, 40) associé lors du pivotement dudit actionneur manuel de correcteur (30, 50) correspondant.
5. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite rainure oblongue (23, 43) est configurée pour guider ledit correcteur (20, 40) associé, en rotation et en translation, lors du pivotement dudit actionneur manuel de correcteur (30, 50) correspondant.
6. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'** au moins un des deux actionneurs

- manuels de correcteur (30, 50) comporte un organe de limitation de la course angulaire.
7. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'organe de limitation de la course angulaire est formé par une rainure de limitation (39, 59) ménagée dans le corps dudit au moins un des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 40) et par une goupille de limitation (208, 408) portée par une platine (1) portant le dispositif de commande manuelle (100). 5
8. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit isolateur (70) constitue une bascule de sécurité, ledit isolateur (70) comportant une première extrémité présentant un premier doigt d'arrêt (71) et une deuxième extrémité, opposée à la première extrémité, qui présente un deuxième doigt d'arrêt (72), le premier et le deuxième doigts d'arrêts (71, 72) étant configurés pour coopérer en butée, respectivement avec un actionneur manuel de correcteur (30, 50) parmi les deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50). 15
9. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le premier doigt d'arrêt (71) et le deuxième doigt d'arrêt (72) présentent une forme identique et/ou réalisent une fonction identique. 20
10. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications 8 à 9, **caractérisé en ce que** chacun des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) comporte : 25
- un premier profil d'appui (37, 57) configuré pour former un profil d'arrêt en coopération avec le premier doigt d'arrêt (71) ou le deuxième doigt d'arrêt (72) et interdire la rotation dudit actionneur manuel de correcteur (30, 50) considéré, ;
 - un deuxième profil d'appui (36, 56) configuré pour former un profil d'échappement sur lequel le premier doigt d'arrêt (71) ou le deuxième doigt d'arrêt (72) glisse de manière à autoriser une rotation partielle dudit actionneur manuel de correcteur (30, 50) considéré. 30
11. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** lesdits premiers profils d'appui (37, 57) des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) sont agen- 35
- cés l'un par rapport à l'autre de façon sensiblement alignée, et **en ce que** le premier doigt d'arrêt (71) et le deuxième doigt d'arrêt (72) sont en appui respectivement sur ledit premier profil d'appui (37, 57) de chacun desdits deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) lors d'un actionnement simultané de chacun desdits deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) par l'utilisateur. 40
12. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications 10 à 11, **caractérisé en ce que** lesdits deuxièmes profils d'appui (36, 56) desdits deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) sont agencés l'un par rapport à l'autre en opposition de manière à ce que le prolongement des deux profils d'appui (36, 56) constitue un angle aigu dont le sommet de l'angle aigu est dirigé vers le mécanisme (500). 45
13. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit isolateur (70) est monolithique. 50
14. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit isolateur (70) est monté pivotant autour d'un axe (174) monté sur une platine (1) portant ledit dispositif de commande manuelle (100). 55
15. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit isolateur (70) et les deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) sont coplanaires. 60
16. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications 1 à 14, **caractérisé en ce que** lesdits deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) et/ou les correcteurs (20, 40) associés s'étendent dans deux plans parallèles différents. 65
17. Dispositif de commande manuelle (100) d'un mécanisme (500) pour une pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** il comporte un premier moyen de rappel élastique (22) et un deuxième moyen de rappel élastique (42), chacun desdits moyens de rappel élastique (22, 42) étant configuré pour repousser un des deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50) vers une position inactive de repos, le premier moyen de rappel élastique (42) et/ou ledit deuxième moyen de rappel élastique (42) coopérant directement avec un des correcteurs (20, 40) asso- 70

- ciés aux deux actionneurs manuels de correcteur (30, 50).
18. Pièce d'horlogerie (1000) comportant au moins un mécanisme (500) dont au moins un mobile de correction (10) est agencé pour être commandé au moins par un dispositif de commande manuelle (100) selon l'une des revendications 1 à 17. 5
19. Pièce d'horlogerie (1000) selon la revendication 18, **caractérisée en ce que** ledit mobile de correction (10) est maintenu en position par un sautoir (60) soumis à l'action d'au moins un ressort (63). 10
20. Pièce d'horlogerie (1000) selon l'une des revendications 18 à 19, **caractérisée en ce que** ledit au moins un mécanisme (500) est un mécanisme de fuseau et **en ce que** ledit mobile de correction (10) est une roue de correction de fuseau, ou **en ce que** ledit au moins un mécanisme (500) est un mécanisme de calendrier et **en ce que** ledit mobile de correction (10) est une roue ou un anneau de quantième. 15 20 25
- Patentansprüche**
1. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000), umfassend zwei antagonistische manuelle Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50), die so angeordnet sind, dass sie von einem Benutzer betätigt werden können und ein und dasselbe Korrekturdrehteil (10) bei Bewegungen in entgegengesetzter Richtung steuern, wobei jedes der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) einen zugeordneten Korrektor (20, 40) in Bewegung setzt, der einen Messschnabel (29, 49) umfasst, der so konfiguriert ist, dass er auf einem Relief (11) des Korrekturdrehteils (10) aufliegt und das Korrekturdrehteil (10) während eines vollständigen Hubs des manuellen Korrektorkorrektrwirkglieds (30, 50) unter der Einwirkung des Benutzers bewegt, wobei die manuelle Steuerungsvorrichtung (100) einen Isolationsmechanismus umfasst, der so angeordnet ist, dass er eine Betätigung eines der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) auf das Korrekturdrehteil (10) verbietet, wenn das andere der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) mit dem Korrekturdrehteil (10) in Eingriff und in Wechselwirkung steht, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Isolationsmechanismus einen Isolator (70) umfasst, der so konfiguriert ist, dass er bei Eingriff eines der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) angetrieben wird, um den Hub des anderen der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (50, 30) zu begrenzen und den Zugriff seines zugeordneten Korrektors (40, 20) auf das Korrekturdrehteil (10) zu verhindern. 40 45 50 55
2. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) um einen Gelenkstift (31, 51) schwenkt.
3. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) ein Betätigungsstückchen (32, 52) umfasst, der den zugeordneten Korrektor (20, 40) durch Schwenken jedes der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) um den Gelenkstift (31, 51) in Bewegung setzt.
4. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der Ansprüche 2 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** jeder zugeordnete Korrektor (20, 40) eine längliche Führungsnut (23, 43) umfasst, die mit dem Gelenkstift (31, 51) des entsprechenden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieds (30, 50) zusammenwirkt, wobei die längliche Nut (23, 43) so konfiguriert ist, dass sie die Bewegung des zugeordneten Korrektors (20, 40) beim Schwenken des entsprechenden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieds (30, 50) führt.
5. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die längliche Nut (23, 43) so konfiguriert ist, dass sie den zugeordneten Korrektor (20, 40) beim Schwenken des entsprechenden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieds (30, 50) in Drehung und in Translation führt.
6. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens eines der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 50) ein Organ zur Begrenzung des Winkelwegs umfasst.
7. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Organ zur Begrenzung des Winkelwegs durch eine Begrenzungsnut (39, 59), die im Körper des mindestens einen der beiden manuellen Korrektorkorrektrwirkglieder (30, 40) ausgebildet ist, und durch einen Begrenzungsstift (208, 408) gebildet wird, der von einer Platine (1) getragen wird, die die manuelle Steuervorrichtung (100) trägt.
8. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der

- vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Isolator (70) eine Sicherheitswippe bildet, wobei der Isolator (70) ein erstes Ende, das einen ersten Sperrfinger (71) aufweist, und ein zweites Ende umfasst, das dem ersten Ende gegenüberliegt und einen zweiten Sperrfinger (72) aufweist, wobei der erste und der zweite Sperrfinger (71, 72) so konfiguriert sind, dass sie jeweils mit einem manuellen Korrektorkriegglied (30, 50) der beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) in Anschlag zusammenwirken.
9. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** der erste Sperrfinger (71) und der zweite Sperrfinger (72) eine identische Form aufweisen und/oder eine identische Funktion ausführen.
10. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der Ansprüche 8 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes der beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) Folgendes umfasst:
- ein erstes Auflageprofil (37, 57), das so konfiguriert ist, dass es im Zusammenwirken mit dem ersten Sperrfinger (71) oder dem zweiten Sperrfinger (72) ein Anschlagprofil bildet und die Drehung des betrachteten manuellen Korrektorkriegglieds (30, 50) verbietet;
 - ein zweites Auflageprofil (36, 56), das so konfiguriert ist, dass es ein Hemmungsprofil bildet, auf dem der erste Sperrfinger (71) oder der zweite Sperrfinger (72) gleitet, um eine Teildrehung des betrachteten manuellen Korrektorkriegglieds (30, 50) zuzulassen.
11. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die ersten Auflageprofile (37, 57) der beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) im Wesentlichen fluchtend zueinander angeordnet sind, und dass der erste Sperrfinger (71) und der zweite Sperrfinger (72) jeweils auf dem ersten Auflageprofil (37, 57) jedes der beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) bei gleichzeitiger Betätigung jedes der beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) durch den Benutzer aufliegen.
12. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der Ansprüche 10 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** die zweiten Auflageprofile (36, 56) der beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) derart einander gegenüberliegend angeordnet sind, dass die Verlängerung der beiden Auflageprofile (36,
- 56) einen spitzen Winkel bildet, dessen Scheitelpunkt des spitzen Winkels auf den Mechanismus (500) gerichtet ist.
- 5 13. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Isolator (70) monolithisch ist.
- 10 14. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Isolator (70) um eine Achse (174) schwenkbar montiert ist, die auf einer Platine (1) angebracht ist, die die manuelle Steuerungsvorrichtung (100) trägt.
- 15 15. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Isolator (70) und die beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) koplanar sind.
- 20 16. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der Ansprüche 1 bis 14, **dadurch gekennzeichnet, dass** die beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) und/oder die zugeordneten Korrektoren (20, 40) sich in zwei verschiedenen parallelen Ebenen erstrecken.
- 25 17. Manuelle Steuerungsvorrichtung (100) für einen Mechanismus (500) für eine Uhr (1000) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie ein erstes elastisches Rückstellmittel (22) und ein zweites elastisches Rückstellmittel (42) umfasst, wobei jedes der elastischen Rückstellmittel (22, 42) so konfiguriert ist, dass sie einen der beiden manuellen Korrektorkriegglieder (30, 50) in eine inaktive Ruheposition treiben, wobei das erste elastische Rückstellmittel (42) und/oder das zweite elastische Rückstellmittel (42) direkt mit einem der Korrektoren (20, 40) zusammenwirkt, die den beiden manuellen Korrektorkrieggliedern (30, 50) zugeordnet sind.
- 30 18. Uhr (1000), die mindestens einen Mechanismus (500) umfasst, von dem mindestens ein Korrekturdreiteil (10) so angeordnet ist, dass es mindestens durch eine manuelle Steuerungsvorrichtung (100) nach einem der Ansprüche 1 bis 17 gesteuert werden kann.
- 35 19. Uhr (1000) nach Anspruch 18, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Korrekturdreiteil (10) durch eine Raste (60) in Position gehalten wird, die der Wirkung mindestens einer Feder (63) unterliegt.
- 40
- 45
- 50
- 55

20. Uhr (1000) nach einem der Ansprüche 18 bis 19, **dadurch gekennzeichnet, dass** der mindestens eine Mechanismus (500) ein Spindelmechanismus ist und dass das Korrekturdrehteil (10) ein Spindelkorrekturdrehteil ist, oder dass der mindestens eine Mechanismus (500) ein Kalendermechanismus ist und dass das Korrekturdrehteil (10) ein Datumsrad oder ein Datumsring ist.

Claims

1. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000), comprising two counteracting manual corrector actuators (30, 50), arranged to be operated by a user and to control one and the same correction wheel set (10) in opposing movements, each of the two manual corrector actuators (30, 50) setting in motion an associated corrector (20, 40) having a beak (29, 49) which is configured to bear against a relief (11) of said correction wheel set (10) and to cause said correction wheel set (10) to move when said manual corrector actuator (30, 50) is moved over its full path of travel under the action of the user, said manual control device (100) comprising a locking lever mechanism arranged to prohibit an action of one of the two manual corrector actuators (30, 50) on said correction wheel set (10) when the other of the two manual corrector actuators (30, 50) is engaged and interacting with said correction wheel set (10), **characterised in that** said locking lever mechanism comprises a locking lever (70) configured to be driven in rotation during the engagement of one of the two manual corrector actuators (30, 50), in order to limit the travel of the other of the two manual corrector actuators (50, 30) and to prevent the corrector (40, 20) associated therewith from accessing said correction wheel set (10).
2. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to the preceding claim, **characterised in that** each of the two manual corrector actuators (30, 50) pivots about a hinge pin (31, 51).
3. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to the preceding claim, **characterised in that** each of the two manual corrector actuators (30, 50) comprises an actuating stud (32, 52) which sets in motion said associated corrector (20, 40) by the pivoting of each of the two manual corrector actuators (30, 50) about said hinge pin (31, 51).
4. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of claims 2 to 3, **characterised in that** each associated

5 corrector (20, 40) comprises an oblong guide groove (23, 43) cooperating with said hinge pin (31, 51) of the corresponding manual corrector actuator (30, 50), said oblong groove (23, 43) being configured to guide the movement of said associated corrector (20, 40) during the pivoting of said corresponding manual corrector actuator (30, 50).

5. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to the preceding claim, **characterised in that** said oblong groove (23, 43) is configured to guide said associated corrector (20, 40), in rotation and translation, during the pivoting of said corresponding manual corrector actuator (30, 50).
6. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of the preceding claims, **characterised in that** at least one of the two manual corrector actuators (30, 50) comprises an angular travel limit member.
7. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to the preceding claim, **characterised in that** the angular travel limit member is formed by a limiting groove (39, 59) made in the body of said at least one of the two manual corrector actuators (30, 40) and by a limiting pin (208, 408) carried by a plate (1) carrying the manual control device (100).
8. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of the preceding claims, **characterised in that** said locking lever (70) constitutes a safety lever, said locking lever (70) comprising a first end having a first stop finger (71) and a second end, opposite the first end, which has a second stop finger (72), the first and the second stop fingers (71, 72) being configured to cooperate in abutment, respectively with a manual corrector actuator (30, 50) from among the two manual corrector actuators (30, 50).
9. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to claim 8, **characterised in that** the first stop finger (71) and the second stop finger (72) have an identical shape and/or carry out an identical function.
10. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of claims 8 to 9, **characterised in that** each of the two manual corrector actuators (30, 50) comprises:
 - 55 - a first bearing profile (37, 57) configured to form a stop profile in cooperation with the first stop finger (71) or the second stop finger (72) and to prevent said manual corrector actuator (30, 50)

- considered from rotating;
 - a second bearing profile (36, 56) configured to form an escapement profile on which the first stop finger (71) or the second stop finger (72) slides so as to allow said manual corrector actuator (30, 50) considered to partially rotate.
11. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to claim 10, **characterised in that** said first bearing profiles (37, 57) of the two manual corrector actuators (30, 50) are arranged relative to one another in a substantially aligned manner, and **in that** the first stop finger (71) and the second stop finger (72) respectively bear against said first bearing profile (37, 57) of each of said two manual corrector actuators (30, 50) when each of said two manual corrector actuators (30, 50) are actuated simultaneously by the user.
12. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of claims 10 to 11, **characterised in that** said second bearing profiles (36, 56) of said two manual corrector actuators (30, 50) are arranged opposing one another so that the extension of said second bearing profiles (36, 56) constitutes an acute angle with the vertex of the acute angle pointing towards the mechanism (500).
13. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of the preceding claims, **characterised in that** said locking lever (70) is in one piece.
14. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of the preceding claims, **characterised in that** said locking lever (70) is mounted such that it pivots about a shaft (174) mounted on a plate (1) carrying said manual control device (100).
15. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of the preceding claims, **characterised in that** said locking lever (70) and the two manual corrector actuators (30, 50) are coplanar.
16. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of claims 1 to 14, **characterised in that** said two manual corrector actuators (30, 50) and/or the correctors (20, 40) associated therewith extend in two different parallel planes.
17. Device (100) for manually controlling a mechanism (500) for a timepiece (1000) according to one of the preceding claims, **characterised in that** it comprises a first elastic return means (22) and a second elastic return means (42), each of said elastic return means (22, 42) being configured to push one of the two manual corrector actuators (30, 50) back into an inactive rest position, the first elastic return means (22) and/or said second elastic return means (42) cooperating directly with one of associated corrector (20, 40) associated with the two manual corrector actuators (30, 50)..
18. Timepiece (1000), comprising at least one mechanism (500), at least one correction wheel set (10) whereof is arranged to be controlled by at least one manual control device (100) according to one of claims 1 to 17.
19. Timepiece (1000) according to claim 18, **characterised in that** said correction wheel set (10) is held in position by a jumper (60) subjected to the action of at least one spring (63).
20. Timepiece (1000) according to one of claims 18 to 19, **characterised in that** said at least one mechanism (500) is a time zone mechanism and **in that** said correction wheel set (10) is a time zone correction wheel, or **in that** said at least one mechanism (500) is a calendar mechanism and **in that** said correction wheel set (10) is a date wheel or ring.

Fig. 1

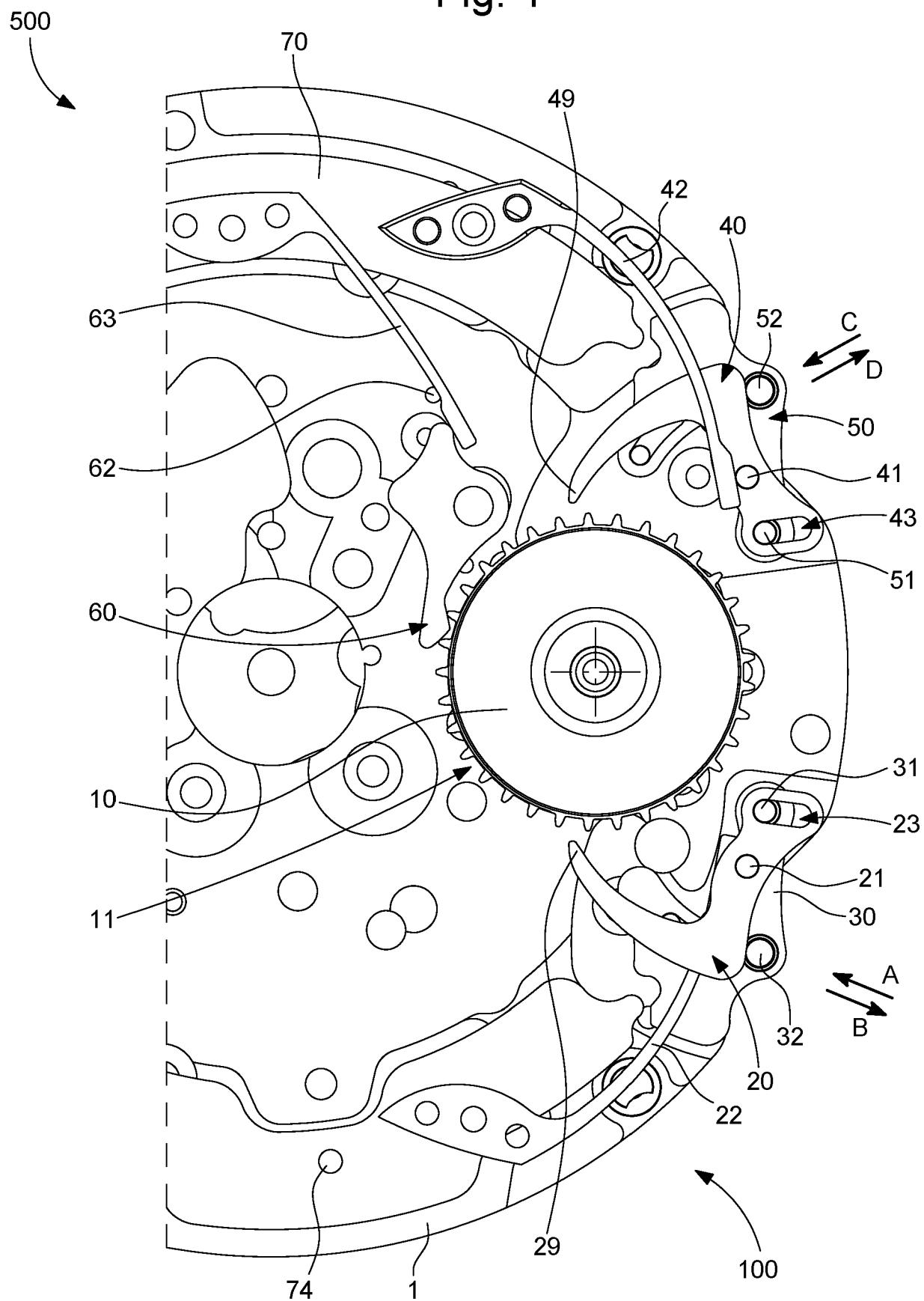


Fig. 2

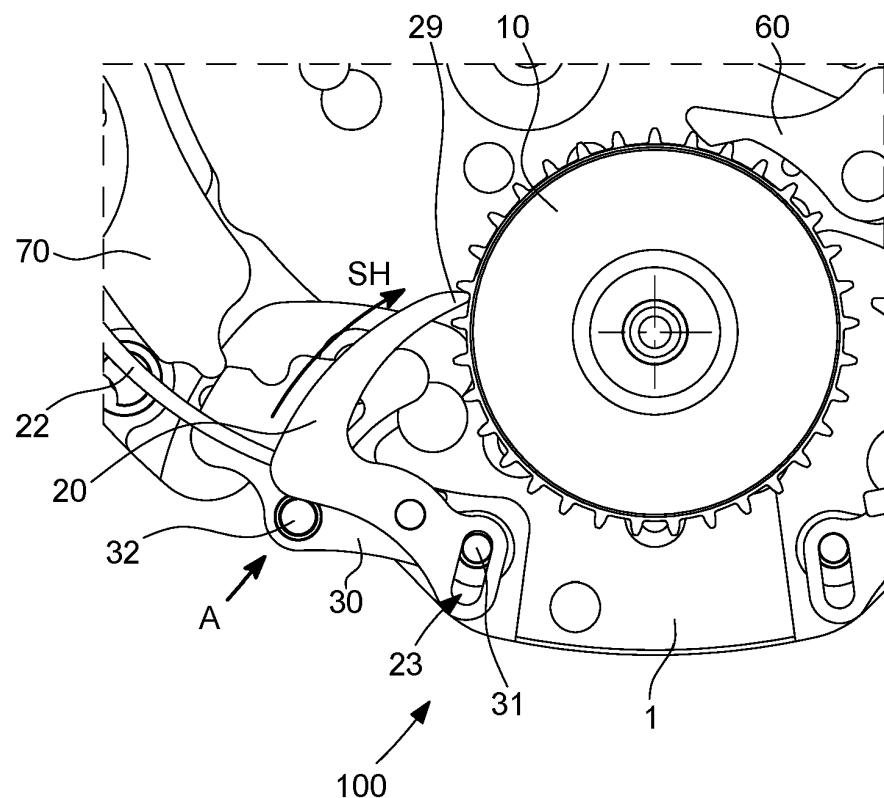


Fig. 3

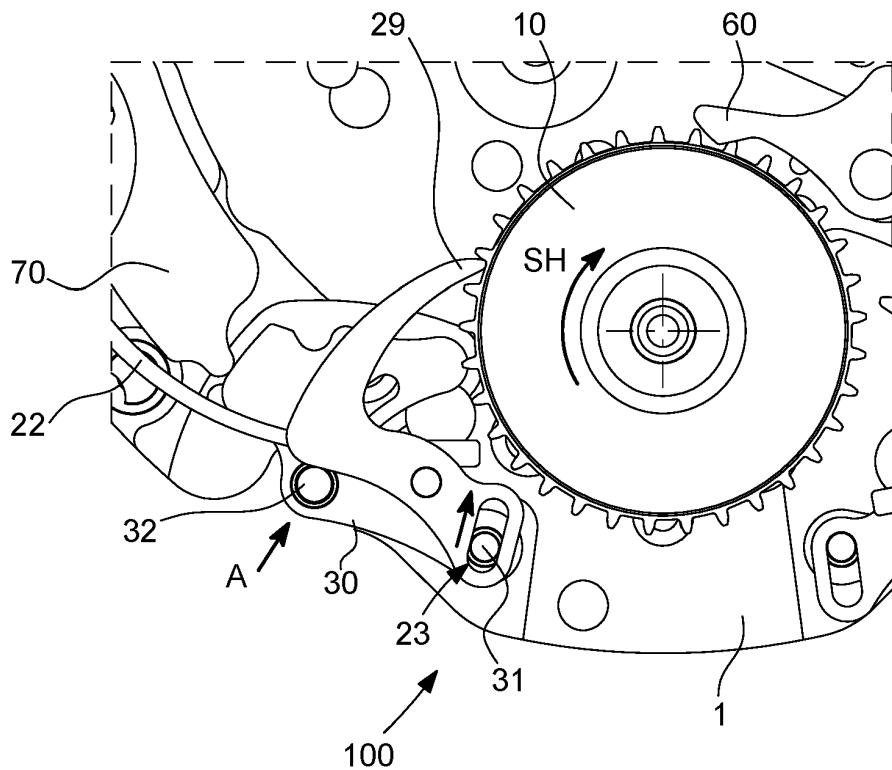


Fig. 4

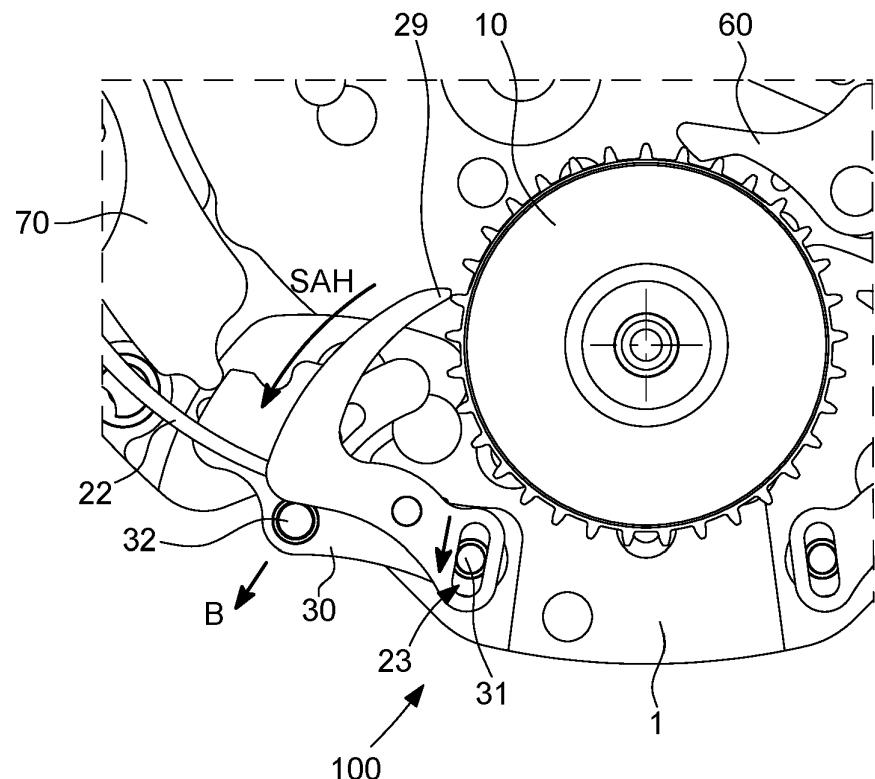


Fig. 5

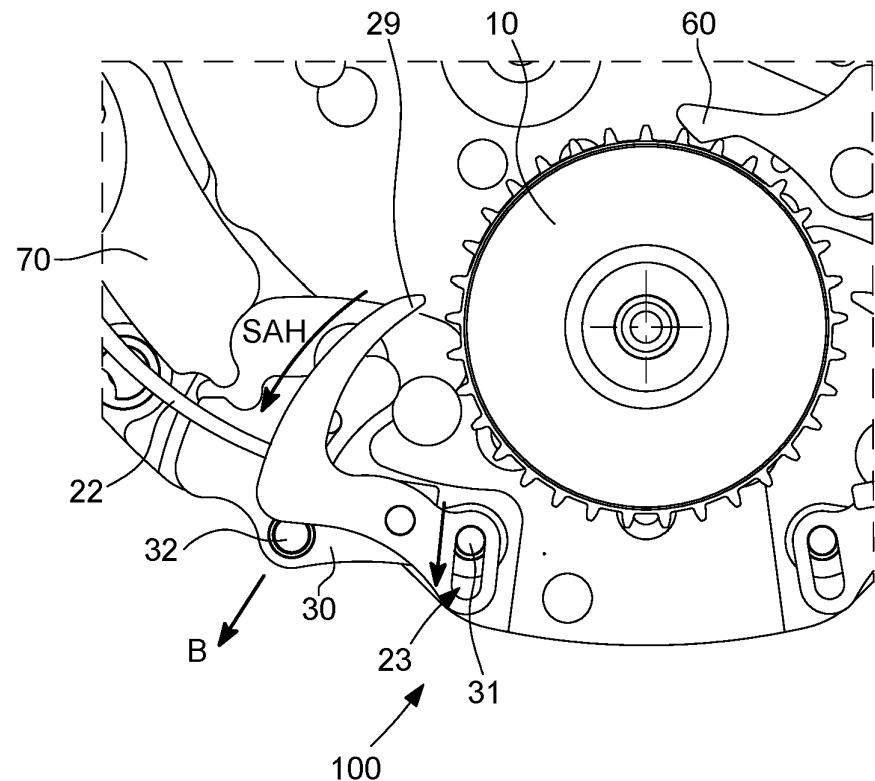


Fig. 6

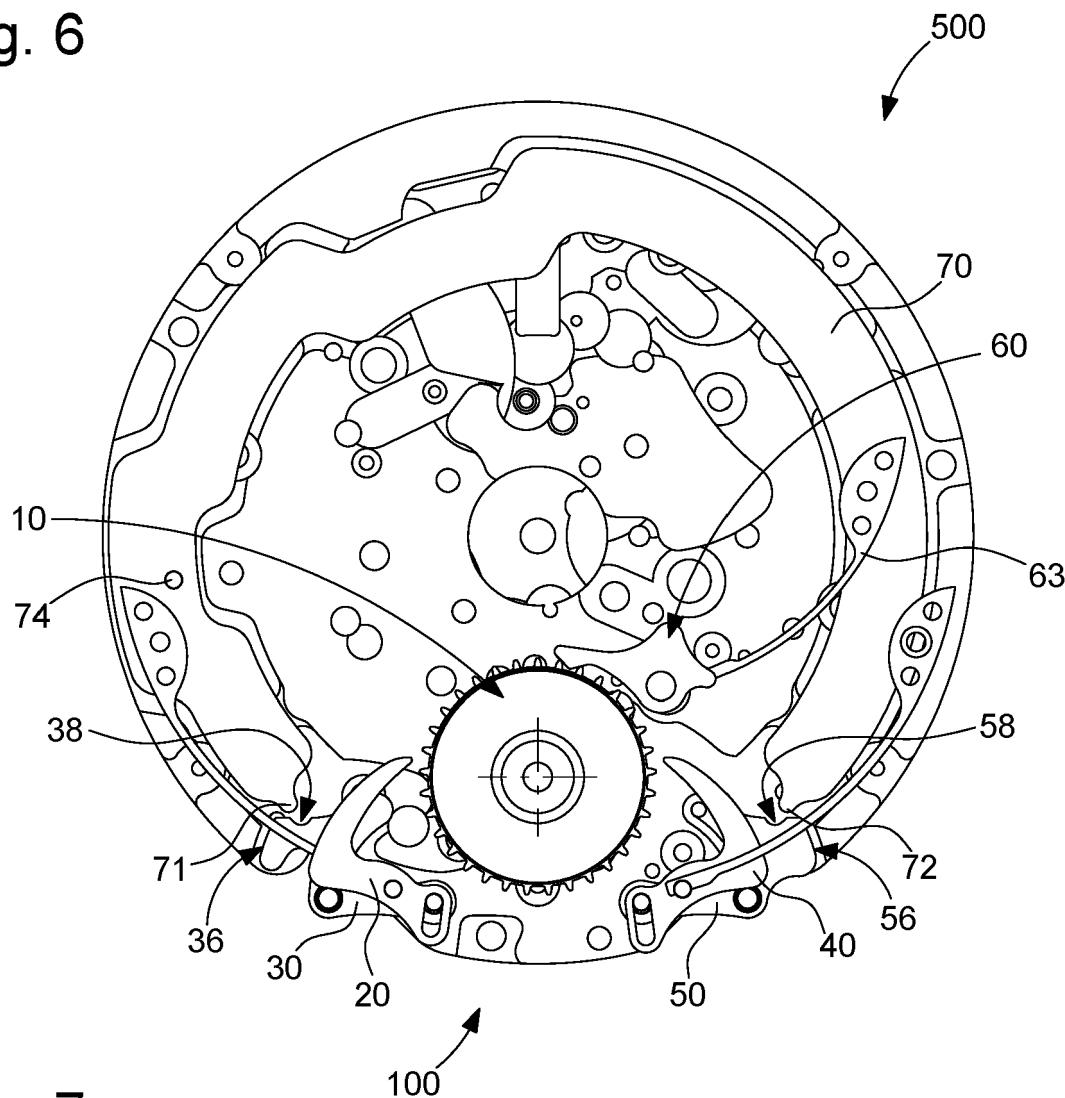


Fig. 7

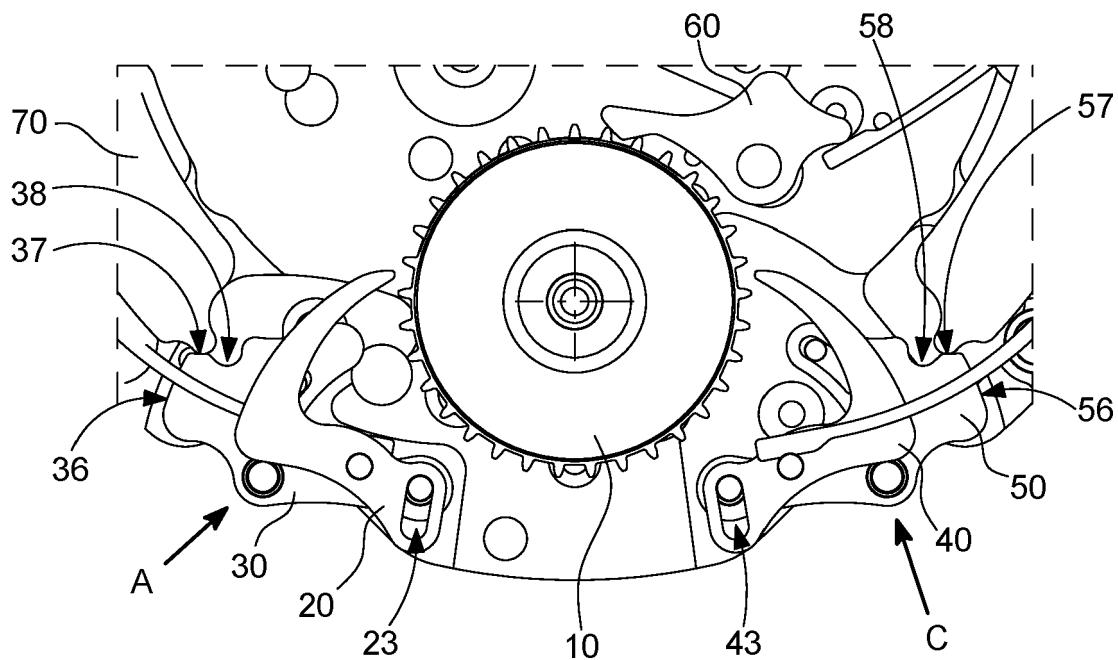


Fig. 8

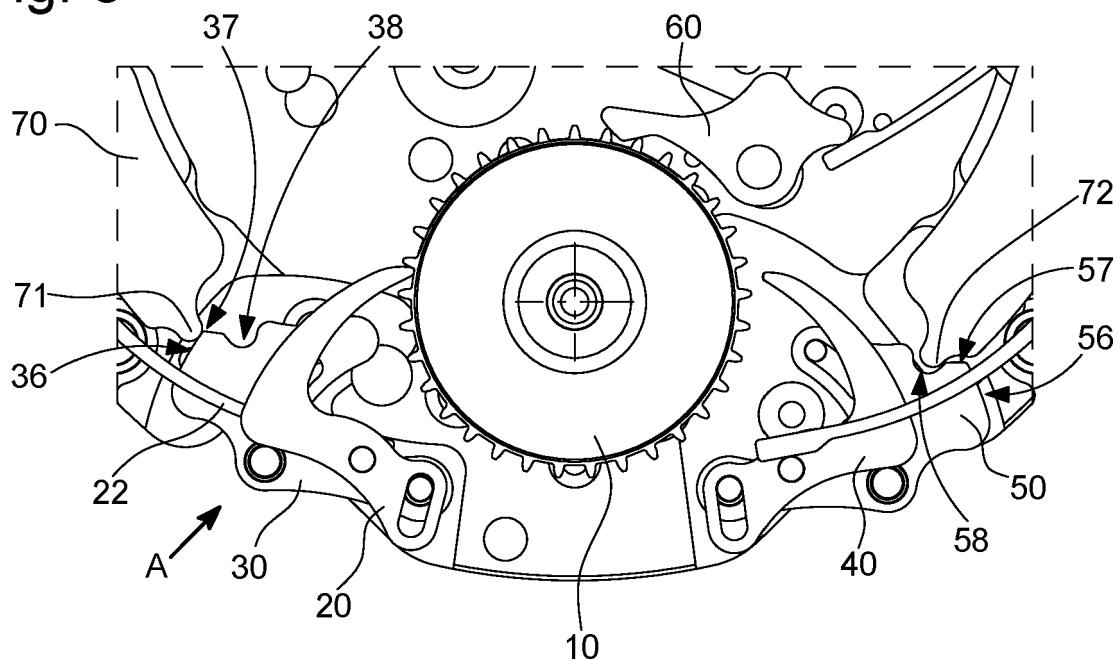


Fig. 9

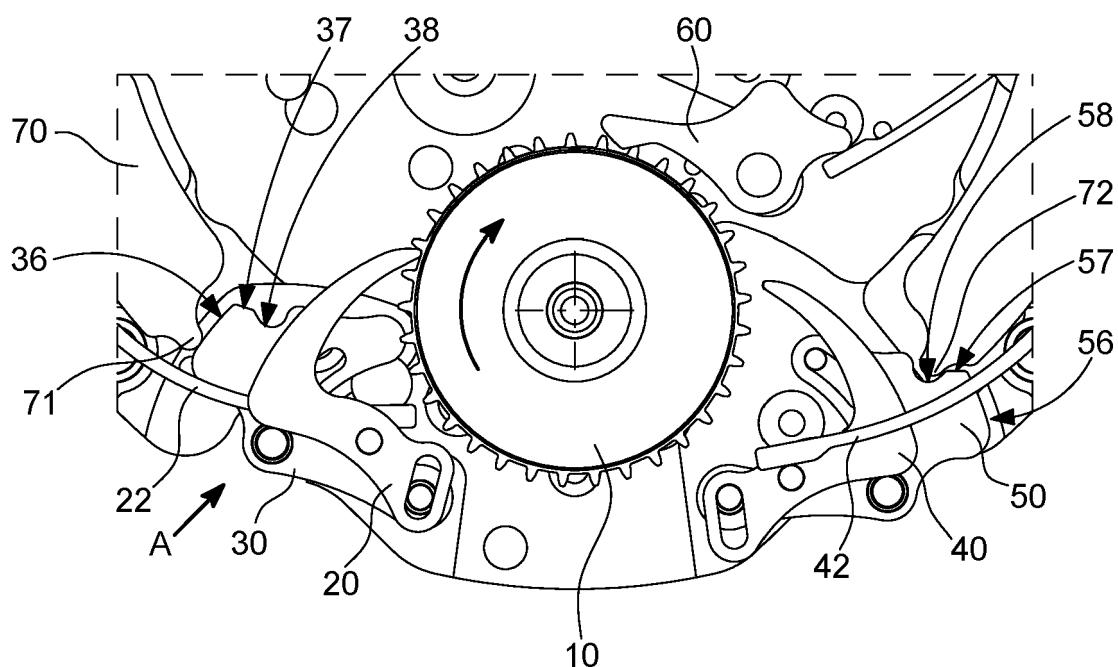


Fig. 10

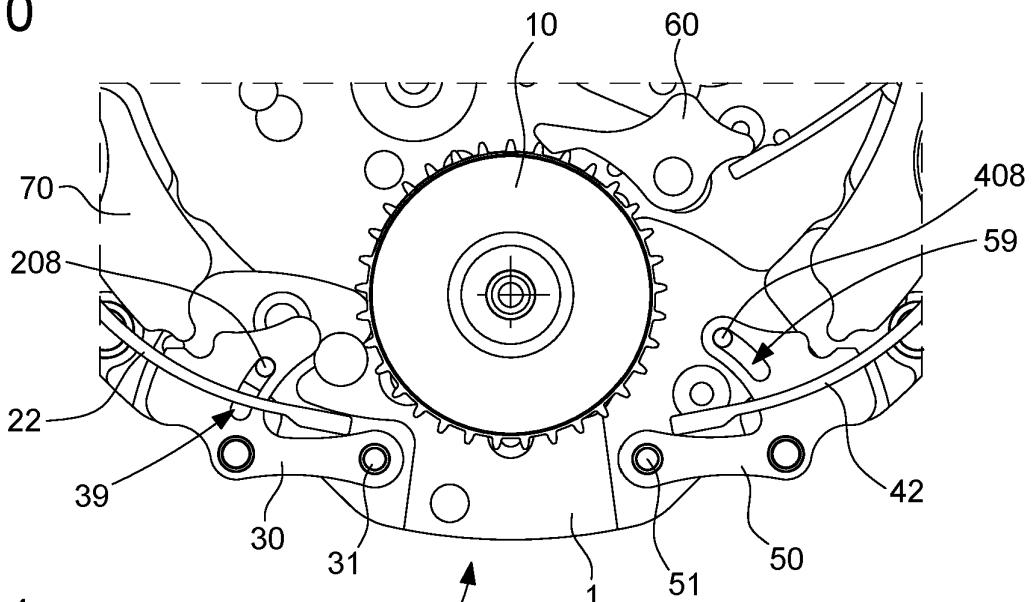


Fig. 11

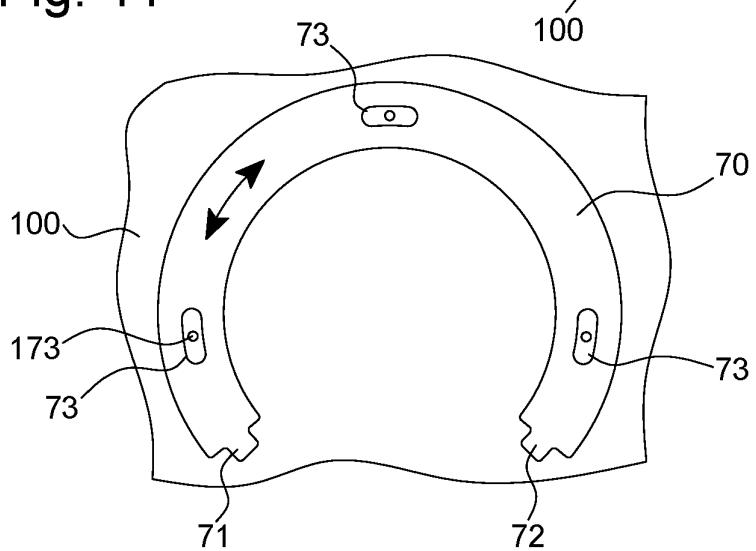


Fig. 13

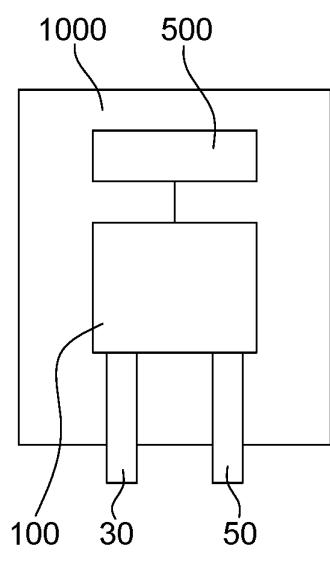
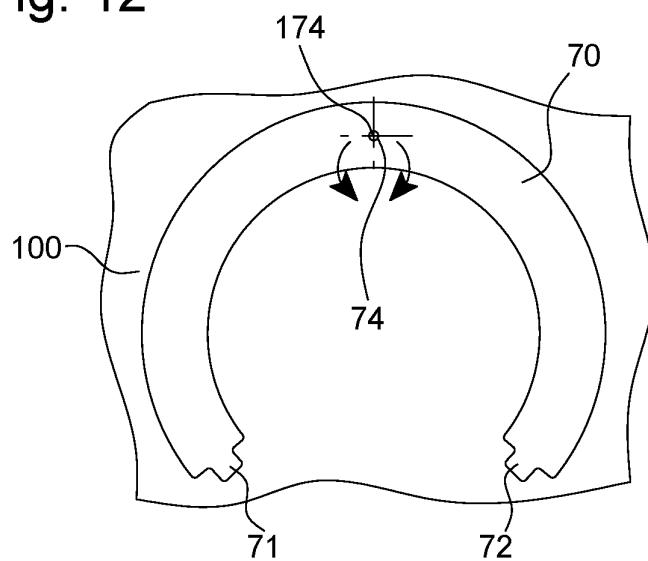


Fig. 12



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- CH 699785 [0007]